

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2013

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL -
(N° 1037)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE86

présenté par
Mme Valter, rapporteure et les commissaires membres du groupe SRC

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 43, substituer aux mots :

« au cours de laquelle est présenté le rapport mentionné à l'article L. 614-6 »,

les mots :

« mentionnée à l'article L. 1233-57-9 du code du travail »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.